

Image not found or type unknown



## Information du débiteur saisi

Par **Pierrejeandu**, le **25/10/2022 à 12:30**

Bonjour, mon bien (appartement) saisi a été vendu par adjudication. Qui doit m'informer du montant de la vente, ou auprès de qui dois-je me renseigner ?

Vous remerciant

Par **Visiteur**, le **25/10/2022 à 12:44**

Bonjour,

Il y a certainement un notaire chargé de cette vente. Contactez le.

Sinon c'est le greffe du tribunal.